

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 8 juillet 2008, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame Michelle L. LeCavalier
Messieurs André Legault, André Groulx, Marcel Rainville et René Pinsonneault

Monsieur André Morin, directeur général intérimaire
Madame Lucie Coallier, OMA, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

08/07/233 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout :**
- 5.6 Préventionniste temporaire - embauche de monsieur Guillaume Leduc
 - 7.11 Convention avec Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et les Manoirs de L'Île-Claude pour l'aménagement de réseaux de distribution avec bornes de raccordement communes
 - 10.1 Schéma de couverture de risques - adoption des objectifs de protection et du plan de mise en oeuvre
- Retrait :**
- 11.2 Achat d'un véhicule pour le service des permis et de l'aménagement du territoire

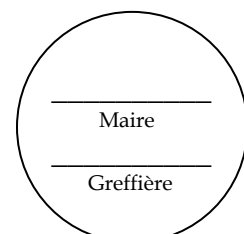
ADOPTÉE

08/07/234 PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement



D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2008.

ADOPTÉE

08/07/235 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE NOMMER monsieur le conseiller Marcel Rainville, maire suppléant pour une période de 4 mois, se terminant le 11 novembre 2008.

ADOPTÉE

**08/07/236 TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE ST-LAZARE -
AUTORISATION DE PARTICIPATION**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER 2 membres du conseil municipal à participer au tournoi de golf de la ville de St-Lazare qui se tiendra le 15 septembre 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 350\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

**08/07/237 AGENT DE BUREAU - EMBAUCHE DE MADAME HÉLÈNE
ROUSSE**

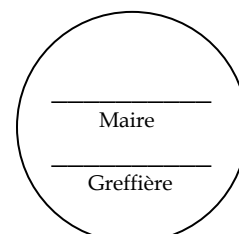
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER madame Hélène Rousse, domiciliée à L'Île-Perrot, en tant qu'agent de bureau, avec le statut de salariée temporaire, selon les termes et conditions de la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

QUE sa période d'embauche soit du 14 au 16 juillet 2008 et du 4 au 15 août 2008.

ADOPTÉE



08/07/238 AGENT DE BUREAU – EMBAUCHE DE MADAME TANYA LAMOUREUX

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER madame Tanya Lamoureux, domiciliée à Terrasse-Vaudreuil, en tant qu'agent de bureau avec le statut de salariée temporaire, selon les termes et conditions de la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

QUE sa période d'embauche soit du 17 juillet 2008 au 1^{er} août 2008.

ADOPTÉE

08/07/239 PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE DE MONSIEUR JOHNNY BROWN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER monsieur Johnny Brown, domicilié à Pointe-des-Cascades, en tant que préposé aux travaux publics, avec le statut de salarié temporaire selon les termes et conditions de la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

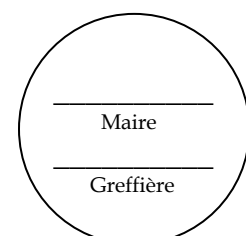
08/07/240 AGENT DE BUREAU À LA BIBLIOTHÈQUE – CONFIRMATION DU STATUT DE MADAME THÉRÈSE RIOU

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE CONFIRMER, rétroactivement au 18 juin 2008, le statut de salariée régulière pour madame Thérèse Riou au nouveau poste d'agent de bureau à la bibliothèque municipale, le tout conformément aux termes et conditions de la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE



**08/07/241 CONCIERGE AUX TRAVAUX PUBLICS ET AUX USINES -
CONFIRMATION DU STATUT DE MONSIEUR YVES LEEMARS**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

DE CONFIRMER, rétroactivement au 10 juin 2008, le statut de salarié régulier pour monsieur Yves Leemars au nouveau poste de concierge aux travaux publics et aux usines, selon les termes et conditions de la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

**08/07/242 PRÉVENTIONNISTE TEMPORAIRE - EMBAUCHE DE MONSIEUR
GUILLAUME LEDUC**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER à compter du 9 juillet 2008, monsieur Guillaume Leduc domicilié à Lasalle, en tant que préventionniste temporaire au service de la sécurité incendie.

QUE son horaire de travail soit établi et effectué les lundi, mardi et mercredi, à raison de 15 heures semaine et ce pour une durée maximale de 7 semaines.

QUE sa rémunération soit fixée à 15\$ l'heure.

ADOPTÉE

08/07/243 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 30 JUIN 2008

IL EST

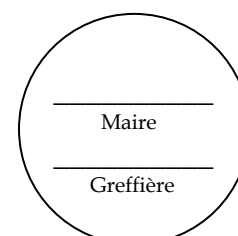
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 30 juin 2008, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 869 466,77\$.

ADOPTÉE

**08/07/244 ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
DE L'ÎLE-PERROT - DÉPÔT**

Le rapport sur les états financiers de l'Office municipal d'habitation de L'Île-Perrot pour l'exercice financier 2007 est déposé au conseil.



08/07/245 ÉTATS FINANCIERS DE LA CAISSE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DE VILLE DE L'ÎLE-PERROT - DÉPÔT

Le rapport sur les états financiers de la caisse du régime complémentaire de retraite de ville de L'Île-Perrot pour l'exercice financier 2007 est déposé au conseil.

08/07/246 ÉTATS FINANCIERS DE TRANSPORT SOLEIL - DÉPÔT

Le rapport sur les états financiers de Transport Soleil pour l'exercice financier 2007 est déposé au conseil.

08/07/247 CHAPITRE XIII DE LA LERM - DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA TRÉSORIÈRE

CONFORMÉMENT à l'article 513 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, la trésorière a déposé au conseil, le rapport de ses activités prévues au chapitre XIII pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007.

08/07/248 FINANCEMENT PAR BILLETS (926 000\$) - ADJUDICATION DE L'ÉMISSION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la ville de L'Île-Perrot accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de L'Île-Perrot pour son emprunt de 926 000\$ par billets en vertu des règlements numéros 346, 520, 586 et 587 au prix de 100,00000 échéant en série 5 ans comme suit :

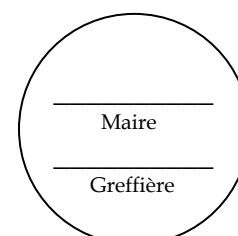
76 200\$	4,93%	15 juillet 2009
79 600\$	4,93%	15 juillet 2010
40 300\$	4,93%	15 juillet 2011
42 100\$	4,93%	15 juillet 2012
687 800\$	4,93%	15 juillet 2013

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

08/07/249 FINANCEMENT PAR BILLETS (926 000\$) - MODALITÉ DE L'ÉMISSION

ATTENDU QUE la ville de L'Île-Perrot se propose d'emprunter par billets un montant total de 926 000\$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;



Règlement n°	Objet	Montant \$
346	Parc Boischatel	80 400\$
520	Pavage Provence, Colibris, Perdriole	69 195\$
586	Réfection boulevard Perrot	392 875\$
587	Réfection 24 ^e avenue	383 530\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et la trésorière ou son remplaçant;

QUE les billets seront datés du 15 juillet 2008;

QUE les intérêts sur les billets seront payable semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 76 200\$
2. 79 600\$
3. 40 300\$
4. 42 100\$
5. 44 100 (à payer en 2013)
5. 643 700\$ (à renouveler)

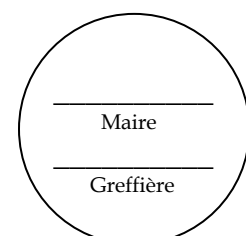
QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 15 juillet 2008), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro 586 et 587, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

08/07/250 DEMANDE DE SUBVENTION AU PIQM POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC DE LA 8^E AVENUE

CONSIDÉRANT qu'il est de la volonté du conseil municipal de procéder prochainement aux travaux de remplacement des conduites d'aqueduc de la 8^e avenue.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la trésorière à présenter au nom de la municipalité une demande de subvention auprès du ministre des Affaires municipales et des Régions responsable de la gestion du Programme d'infrastructures Québec-municipalités (PIQM).

QUE la Ville s'engage à payer sa partie des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE

08/07/251 CIT LA PRESQU'ÎLE - PARTAGE DU DÉFICIT DU MÉTRO POUR L'ANNÉE 2008

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le paiement à l'organisme « CIT La Presqu'Île » de la contribution municipale au partage du déficit du métro pour l'année 2008 pour un montant net de 7000\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

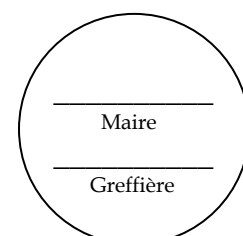
08/07/252 ÉLECTION PARTIELLE - AVIS AU CONSEIL

CONSIDÉRANT la lettre de démission du conseiller monsieur Robert Lafrance datée du 26 juin 2008.

La greffière avise le conseil qu'elle a constaté la vacance du poste de conseiller pour le district électoral numéro 6 et qu'en sa qualité de présidente d'élection, elle fixe au 2 novembre 2008 la date du scrutin pour l'élection partielle, le tout conformément aux articles 333 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

08/07/253 DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 596 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 700 000\$ POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA RÉSERVE D'EAU, LA DÉSINFECTION À L'OZONE ET LA MISE AUX NORMES DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE »

CONFORMÉMENT à l'article 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, la greffière dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement relatif au règlement numéro 596 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 5 700 000\$ pour les travaux d'agrandissement de la réserve d'eau, la désinfection à l'ozone et la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable ».



08/07/254 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT D'UN CHALET AU PARC MICHEL-MARTIN »

Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement intitulé : « Règlement décrétant un emprunt pour les travaux de construction et d'aménagement d'un chalet au parc Michel-Martin ».

08/07/255 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 580-3 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-18 POUR Y INCLURE LE LOT NUMÉRO 1 575 772 COMPRIS DANS LA ZONE C-27 ET DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES C-18 POUR Y INCLURE DES USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS 5511, 5512, 5594 ET 5595 »

Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 580-3 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin d'agrandir la zone C-18 pour y inclure le lot numéro 1 575 772 compris dans la zone C-27 et de modifier la grille des usages et normes C-18 pour y inclure des usages spécifiquement autorisés 5511, 5512, 5594 et 5595 ».

08/07/256 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-1 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE H-97 À MÊME LA ZONE H-53 POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du second projet de règlement numéro 580-1, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

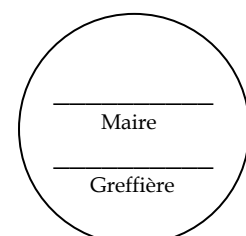
IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 580-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin de créer une nouvelle zone H-97 à même la zone H-53 pour permettre la construction d'habitation unifamiliale jumelée ».

Des copies du second projet de règlement numéro 580-1 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE



08/07/257 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-2 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE C-35 »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du second projet de règlement numéro 580-2, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 580-2 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin d'agrandir la zone commerciale C-35 ».

Des copies du second projet de règlement numéro 580-2 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

08/07/258 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-3 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-18 POUR Y INCLURE LE LOT NUMÉRO 1 575 772 COMPRIS DANS LA ZONE C-27 ET DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES C-18 POUR Y INCLURE DES USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS 5511, 5512, 5594 ET 5595 »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du premier projet de règlement numéro 580-3, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

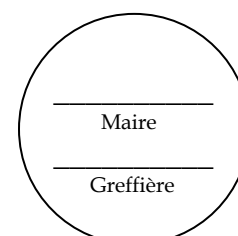
PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 580-3 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin d'agrandir la zone C-18 pour y inclure le lot numéro 1 575 772 compris dans la zone C-27 et de modifier la grille des usages et normes C-18 pour y inclure des usages spécifiquement autorisés 5511, 5512, 5594 et 5595 ».

QU'UNE soirée de consultation publique soit tenue dans la salle du conseil à 19 h, le mardi 5 août 2008.

Des copies du premier projet de règlement numéro 580-3 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE



**08/07/259 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 598
INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS »**

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du second projet de règlement numéro 598, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 598 intitulé : « Règlement sur les usages conditionnels ».

Des copies du second projet de règlement numéro 598 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

**08/07/260 ENTENTE SUR LA LICENCE DE DROITS D'UTILISATION DU
RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la greffière à signer pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et des Régions afin de conclure l'entente sur la Licence de droits d'utilisation du rôle d'évaluation foncière.

ADOPTÉE

**08/07/261 CONVENTION AVEC HYDRO-QUÉBEC POUR L'AMÉNAGEMENT
D'UN RÉSEAU SOUTERRAIN DE DISTRIBUTION SUR
L'ÎLE-CLAUDE**

IL EST

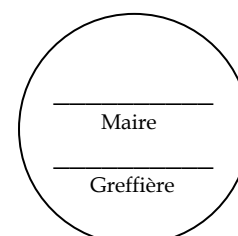
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la ville la convention à intervenir avec Hydro-Québec pour le projet numéro 20111352 relativement à l'aménagement d'un réseau souterrain de distribution en bordure du chemin Île-Claude.

ADOPTÉE



08/07/262 CONVENTION AVEC HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA, VIDÉOTRON ET LES MANOIRS DE L'ÎLE-CLAUDE POUR L'AMÉNAGEMENT DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION AVEC BORNES DE RACCORDEMENT COMMUNES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la ville la convention à intervenir avec Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et Les Manoirs de L'Île-Claude pour le projet numéro BVC08R120111352 relativement à l'aménagement d'un réseau de distribution avec bornes de raccordement communes en bordue du chemin Île-Claude.

ADOPTÉE

08/07/263 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE LUMINAIRES À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT le rapport de la bibliothécaire daté du 3 juin 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture et l'installation de luminaires à la bibliothèque municipale, à la compagnie « Lagacé Électrique Inc. », sise au 2881, rue du Meunier, à Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, au coût de 3341,10\$, toutes taxes incluses, le tout conformément à leur soumission datée du 10 mars 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 3193,10\$, nette de ristourne.

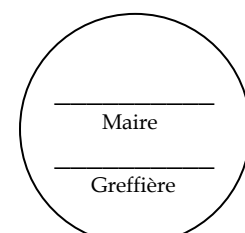
D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 22-770-06-300 suite à un transfert de fonds à même le poste budgétaire 02-770-00-522.

ADOPTÉE

08/07/264 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES - ADOPTION DES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DU PLAN DE MISE EN OEUVRE

ATTENDU l'obligation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'élaborer un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie selon un avis du ministre de la Sécurité publique, daté du 1^{er} septembre 2001;

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre le conseil de la MRC et le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement d'un tel schéma conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie;



ATTENDU que l'article 14 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles;

ATTENDU que l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma de couverture de risques;

ATTENDU que l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre;

ATTENDU que le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma conformément à l'article 10 de la Loi sur la sécurité incendie;

POUR CES MOTIFS,

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ENTÉRINER les objectifs de protection optimal contenus au chapitre 4 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

D'ADOPTER le plan de mise en œuvre de la ville de L'Île-Perrot contenu au chapitre 5 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

QUE la municipalité s'engage formellement à mettre en œuvre les actions proposées à son plan de mise en œuvre.

ADOPTÉE

08/07/265 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 330, MONTÉE SAGALA (LOT 1 576 202)

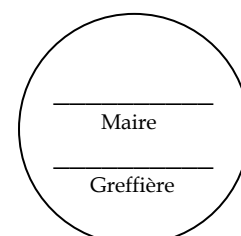
Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande. Aucune personne ne prend la parole.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 330, Montée Sagala, lot 1 576 202;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 21 juin 2008, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 30 juin 2008.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure affectant l'immeuble sis au 330, Montée Sagala, lot 1 576 202, à l'effet :

- de réduire la marge latérale sud-ouest à 1 mètre sans ouverture au lieu de 2 mètres.

ADOPTÉE

08/07/266 INSTALLATION D'UN DOS-D'ÂNE - RUE RENÉ-ÉMARD
INTERSECTION DE LA RUE LUCIEN-MANNING

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'INSTALLER un dos-d'âne sur la rue René-Émard à l'intersection de la rue Lucien-Manning.

ADOPTÉE

08/07/267 PROJET-PILOTE DE RADARS PHOTOGRAPHIQUES ET DE
CAMÉRAS AUX FEUX ROUGES DANS LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la mise en œuvre par le ministère des Transports du Québec d'un projet-pilote d'une durée de 18 mois portant sur l'utilisation de 13 radars photographiques dont 10 seront fixes et 3 mobiles ainsi que sur l'installation de caméras aux feux rouges;

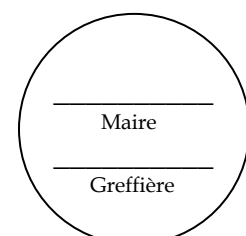
CONSIDÉRANT la lettre datée du 9 juin 2008 transmise par madame Lise Fournier, ingénieure à la Direction de la Sécurité en transport du ministère des Transports du Québec par laquelle il est proposé à la Ville d'installer un radar photo fixe sur l'autoroute du Souvenir qui serait situé entre les intersections de Pincourt et de L'Île-Perrot, en direction est.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'INFORMER la Direction de la Sécurité en transport du ministère des Transports du Québec :

QUE la Ville n'a aucun intérêt à participer au projet-pilote par l'installation d'un radar photo fixe situé sur l'Autoroute du Souvenir, entre les intersections de Pincourt et de L'Île-Perrot, en direction est;



QUE la Ville maintient sa position à l'effet qu'elle appui plutôt le projet d'installation d'une caméra feu rouge sur l'Autoroute du Souvenir à l'intersection du boulevard Don-Quichotte tel que mentionné dans sa résolution portant le numéro 08/05/134.

ADOPTÉE

08/07/268 AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS DOMESTIQUES POUR LES ANNÉES 2009-2010-2011-2012-2013 CONJOINTEMENT AVEC LES VILLES DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, PINCOURT ET TERRASSE-VAUDREUIL

CONSIDÉRANT que la ville de L'Île-Perrot désire, conformément à l'article 29.5 de la Loi sur les cités et villes, procéder à un appel d'offres regroupé avec les villes de

Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unaniment

DE PROCÉDER à un appel d'offres pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques pour les années 2009-2010-2011-2012-2013, conjointement avec les villes de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil.

La ville de Pincourt assure le soutien administratif de cet appel d'offres.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 55 à 20 h 40.

08/07/269 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unaniment

DE LEVER l'assemblée à 20 h 40.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE

